

**COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE MOSELLE  
DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**Assemblée Générale Elective du 25 septembre 2016**

*A remplir obligatoirement par tous les candidats aux postes du comité directeur du comité départemental de Moselle de karaté et disciplines associées et à retourner au siège du comité départemental à l'adresse suivante par **LRAR** :*

*Comité de Moselle de Karaté et D.A  
6 rue de Vaudoncourt 55230 GOURAINCOURT  
(Date limite d'envoi : 5 septembre 2016)*

Candidat au poste des arts martiaux vietnamiens :      Oui                      Non

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Licence FFKDA n° \_\_\_\_\_

Nom du club où vous êtes inscrits : \_\_\_\_\_

Fonctions de dirigeant que vous avez déjà occupées au niveau :

Club : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Ligue : \_\_\_\_\_

National : \_\_\_\_\_

International : \_\_\_\_\_

Avez-vous fait l'objet d'une condamnation judiciaire entraînant l'inéligibilité ? \_\_\_\_\_

Certifié sincère et véritable, le (date) : \_\_\_\_\_

Signature du candidat.

**Le questionnaire, correctement rempli et signé, ainsi que la lettre de candidature doivent être adressés au siège du comité départemental de Moselle de Karaté et D.A. par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).**

**L'absence de tout document ainsi que toute réponse reconnue inexacte ou incomplète, pourront entraîner le rejet de la candidature.**

**NB : date limite d'envoi des candidatures : 5 septembre 2016 cachet de la poste faisant foi.**

---

## **RAPPEL**

---

*Les candidats aux postes du comité directeur de ces organismes devront être en possession de 3 licences FFKDA dont celle de la saison sportive en cours, et être âgés de 18 ans révolus.*

*Ne peuvent être élus au comité directeur :*

*1°) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;*

*2°) Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;*

*3°) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.*

*Le comité directeur est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.*

*Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. Sont seuls élus les candidats ayant obtenu au minimum un tiers des suffrages valablement exprimés. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.*

### **Article 5 du modèle de statuts**

*Pour les élections de ligue les candidatures doivent être envoyées ou remises au siège du comité départemental 20 jours francs avant le jour fixé pour ces élections ; passé ce délai aucune inscription ni aucune modification ne sera recevable.*

*Le dépôt des candidatures se fera soit par remise d'une lettre contre récépissé, soit par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège du comité départemental.*

*Toute candidature devra comprendre :*

- 1) Une lettre personnelle de candidature datée et signée ;*
- 2) Un formulaire FFKDA type dûment renseigné ;*

*La non production d'une quelconque de ces pièces, leur envoi après la clôture des candidatures ou des renseignements donnés manifestement erronés entraîneront le rejet de la candidature.*

### **Article 122 du règlement intérieur**

**REPRESENTANTS DES CLUBS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE  
MOSELLE DE KARATE et D.A.  
AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA FF KARATE et/ou DE LA GRANDE  
REGION**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Ce questionnaire est à remplir obligatoirement par tous les candidats au poste de représentant et de suppléant à l'assemblée générale fédérale et/ou de la grande région. Date limite d'envoi des candidatures : *le 5 septembre 2016*. Cachet de la poste faisant foi.

**TITULAIRE**

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

N° de licence FF Karaté des 3 dernières années consécutives : \_\_\_\_\_

Certifié sincère et véritable le :

Signature du candidat

**SUPPLEANT**

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

N° de licence FF Karaté des 3 dernières années consécutives : \_\_\_\_\_

Certifié sincère et véritable le :

Signature du candidat

Ce questionnaire correctement rempli et signé par le titulaire et le suppléant doit être adressé au siège du comité départemental par lettre AR ou remis contre récépissé à cette même adresse. Doivent y être jointes les photocopies des licences des trois dernières saisons sportives, dont celle de la saison en cours.

L'absence de tout document ainsi que toute réponse reconnue inexacte ou incomplète, entraîneront le rejet de la candidature.

NB : le vote se fait par couple.